

République Française
Département des Alpes-Maritimes
Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 14/2023

Séance du 13 avril 2023

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	06/04/2023

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

AFFECTATION DU RESULTAT.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Fabienne RASPAU, Karine FAY, Geneviève PEPE.

Pouvoirs : Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON, Cyril LEGER donne pouvoir à Yves GILLI.

Absents :

Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Le Maire d'Utelle,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,

Considérant ces résultats conformes à ceux du compte de gestion du percepteur,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent pour la section de fonctionnement de 273 951,93 euros
- Un déficit pour la section d'investissement de 223 680,75 euros

Présente l'affectation du résultat telle que

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 95 895.89 €

B Résultats antérieurs reportés
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 178 056.04 €

C Résultat à affecter
= A+B (hors restes à réaliser) 273 951.93 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -223 680.75 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E -223 680.75 €

AFFECTATION = C =G+H 273 951.93 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 223 680.75 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) 50 271.18 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

AR Prefecture

006-210601514-20230413-142023-DE
Reçu le 14/04/2023

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

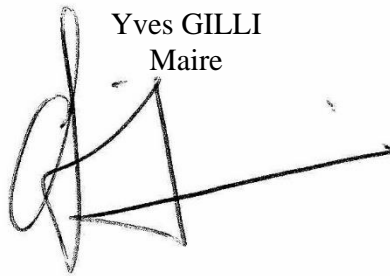
DECIDE

- **ADOPTE** L'affectation de résultat présenté de l'exercice 2022

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Yves GILLI
Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'Y' followed by a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.